



Enriching lives through innovation

## Fiche Signalétique (SDS) Amérique du Nord (États-Unis et Canada)

Révision date: 2020-07-21

### RUBRIQUE 1: Identification

**Identificateur de produit:**

**Désignation commerciale du produit:** OMICURE\* DDA5  
**Numéro de produit utilisés par les entreprises:** DDA5  
**Autres moyens d'identification:** Non disponible

**Usage recommandé et restrictions d'utilisation:**

**Utilisations:** Curing agent  
**Restrictions d'utilisation:** Aucune identifiée

**Identificateur du fournisseur:**

**Fabricant / Fournisseur:** CVC Thermoset Specialties  
2980 Route 73 North  
Maple Shade, New Jersey 08052 États-Unis  
Téléphone du service client : +1-856-533-3000  
e-mail: cts.customerservice@huntsman.com

**Pour plus de renseignements sur cette FDS:**

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:**

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

**Classification des produits chimiques:**

Combustible Dust

**Éléments d'étiquetage:**

**Pictogramme(s) de danger:** Sans objet

**Mentions d'avertissement:**

Attention

**Mention(s) de danger:**

USH001 Possibilité de formation de concentrations de poussières combustibles dans l'air.

**Mention(s) de conseils de prudence:** Sans objet

**Informations supplémentaires:** Pas de renseignements supplémentaires

**Risques ne figurant dans aucune autre classification:**

**Dangers physiques non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

### RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

**Mélange:**

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>% en poids*</u>
Propriétés	Silice amorphe	1-<5

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer. \* Valeurs de pourcentage exactes appartenant au

propriétaire (secret industriel) conformément aux dispositions 29 CFR 1910.1200(i) et Règlement sur les produits dangereux 4.4.1.

## RUBRIQUE 4: Premiers soins

### Description des premiers soins:

**Généralités:** Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Contact avec la peau:** Laver soigneusement la région contaminée avec beaucoup d'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Inhalation:** Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection des secouristes:** Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:** Irritation. Les affections cutanées préexistantes peuvent être aggravées par le contact prolongé ou répété. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:** Traiter les symptômes

## RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

**Classe d'inflammabilité NFPA:** N/A (Combustibles solides)

### Agents extincteurs:

**Agents extincteurs appropriés:** CO<sub>2</sub>, mousse, poudre extinctrice, eau.

**Agents extincteurs inappropriés:** Éviter les jets extincteurs ou toute autre méthode qui pourrait créer des nuages de poussière.

### Dangers spécifiques du produit:

**Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion:** Les concentrations de mélange poussière / air peuvent produire des conditions explosives. Comme dans le cas de toutes poussières organiques, les fines particules en suspension dans l'air peuvent s'enflammer ou exploser si la proportion critique est dépassée en présence d'une source d'inflammation. Une décharge, un arc électrique, une étincelle, un chalumeau, une cigarette, une flamme nue ou toute autre source de chaleur significative peut allumer la poussière. À titre de précaution, mettre en oeuvre les mesures de sécurité standard pour les poudres organiques finement divisées. Voir les mesures suggérées en Section 7.

**Produits de combustion dangereux:** Des substances irritantes ou toxiques seront émises pendant la brûlure, la combustion ou la décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:** Éviter les jets de lance ou toute autre méthode qui pourra créer des nuages de poussières. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:** Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion. Utiliser un équipement anti-étincelles et anti-explosion. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules.

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas verser ce produit dans les égouts publics, dans les réseaux d'aqueduc ou dans les eaux de surface.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:** Confiner le déversement. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. En veillant à ne pas générer de poussière, aspirer ou balayer dans un contenant fermé en vue de sa réutilisation ou de son élimination. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Éviter d'entraîner la formation de poussière. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

## RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:** A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Éviter l'inhalation systématique de poussière. Être prudent lors du vidage des contenants, du balayage, du mélange et de toute autre tâche susceptible de générer de la poussière. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Se débarrasser des chaussures contaminées par ce produit. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Comme mesure de précaution pour contrôler les risques potentiels d'explosion des poussières, mettre en oeuvre les mesures de sécurité suivantes :Éliminer toutes sources d'inflammation. En général, la poussière des matières organiques est un générateur de charge électrostatique qui peut être allumée par une décharge électrostatique, des arcs électriques, des étincelles, des chalumeaux, des cigarettes, une flamme nue, ou d'autres sources importantes de chaleur. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert. Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs; n'utiliser que des lignes de transfert conductrices et mises à la terre lors du convoyage pneumatique de produit. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Éviter l'accumulation de poussière. Un système de suppression d'explosion correctement usiné doit être envisagé. Se reporter aux normes telles que : National Fire Protection Association NFPA 654, "Standard for the Prevention of Fire and Dust Explosions from the Manufacturing, Processing, and Handling of Combustible Particulate Solids" (Norme sur la Prévention des incendies et des explosions de poussières de la fabrication, la transformation, et la manipulation des particules solides combustibles) ; NFPA 69, "Standard on Explosion Prevention Systems" (Norme sur les systèmes de prévention des explosions) ; NFPA 68, "Standard on Explosion Protection by Deflagration Venting" Norme sur la protection d'explosion par ventilation déflagration) ; NFPA 77, "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée sur l'électricité statique) et toute autre norme, le cas échéant.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:** Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle:

#### Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Dénomination chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL		
Silice amorphe	N/E	N/E		
Dénomination chimique	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL
Silice amorphe	20 mppcf TWA ((80)/(% SiO <sub>2</sub> ) mg/m <sup>3</sup> TWA)	N/E	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

PNOS : L'ACGIH préconise les limites d'exposition suivantes pour les particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées

ailleurs (PNSA) : 10 mg/m<sup>3</sup> TWA (particules inhalables), 3 mg/m<sup>3</sup> TWA (particules respirables). Les limites d'exposition de l'OSHA pour les particules non réglementées ailleurs sont 15 mg/m<sup>3</sup> TWA (poussière totale) et 5 mg/m<sup>3</sup> TWA (fraction respirable).

**Contrôles de l'exposition:**

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Assurer une ventilation efficace par aspiration à la source ou générale pour éviter que les employés n'inhalent régulièrement la poussière. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.) Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert. (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):**

**Protection des yeux et du visage:** Porter du matériel de protection des yeux.

**Protection de la peau et du corps:** Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables).

Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

**Protection respiratoire:** Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1 ou P2. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

**Informations diverses:** Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique:</b>	Cristallin Poudre	<b>pH:</b>	Non disponible
<b>Apparence:</b>	Blanc	<b>Densité relative:</b>	1.4
<b>Odeur:</b>	Légère	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	-1 @ 20°C
<b>Seuil olfactif:</b>	Non disponible	<b>Pourcentage volatile (poids):</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Soluble	<b>Composés organiques volatiles (VOC):</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition °C:</b>	Non disponible
<b>Tension de vapeur:</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition °F:</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur:</b>	Non disponible	<b>Point d'éclair:</b>	Sans objet
<b>Viscosity:</b>	Non disponible	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	>360°C (>680°F)
<b>Point de fusion / Point de congélation:</b>	207-212 °C (404-414 °F)	<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non inflammable (Possibilité de formation de concentrations de poussières combustibles dans l'air).
<b>Propriétés comburantes:</b>	Pas d'oxydation	<b>Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:</b>	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
<b>Propriétés explosives:</b>	Non explosif		
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible	<b>Tension de surface:</b>	

**Autres informations:** Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

**Combustibilité de la poussière:** CYANOQUANIDINE : La variation de la taille des particules est considérée un facteur critique en ce qui concerne les informations sur le danger d'explosion de la poussière. Les résultats applicables sont tel que suit: échantillon taille des particules <75 um, 0.3% contenu d'humidité. L'échantillon essayé peut ne pas typique du produit. :

- Taux maximal d'accroissement de pression : 440 bars/sec
- Pression explosive maximale : 9.5 bars

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:** Aucun connu.

**Stabilité chimique:** Ce produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses:** La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Éviter la formation de poussière.

**Matériaux incompatibles:** Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Avoid strong oxidizers such as chlorates, bromates, and nitrates.

**Produits de décomposition dangereux:** Carbon dioxide, carbon monoxide, oxides of nitrogen, hydrogen cyanides, isocyanates and amines.

## RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

**Les renseignements sur les voies d'exposition probables:**

**Généralités:** Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum. CYANOQUANIDINE: À des concentrations plus élevées, il peut entraîner des effets sanguins, y compris la formation de méthémoglobine (cyanose) selon des tests effectués sur des animaux.

**Yeux:** Les particules solides entrant en contact avec les yeux (poudre/poussière) peuvent être à l'origine de douleurs pouvant être accompagnées d'une irritation.

**Peau:** Le contact répété ou prolongé avec la peau peut entraîner une irritation.

**Inhalation:** L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.

**Ingestion:** L'ingestion peut entraîner une irritation.

**Symptômes/effets, aigus ou retardés:** Irritation

**Renseignements sur la toxicité aiguë:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ATEmélange (voie orale) : >5000 mg/kg. ATEmélange (voie cutanée) : >2000 mg/kg. ATEmélange (par inhalation) : >259 mg/m3, 4 h.

<u>Dénomination chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Silice amorphe	>2.2 mg/L (1 heures, Rat / adulte aucune mortalité)		>5000 mg/kg	Rat / adulte	>5000 mg/kg	Lapin / adulte

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Silice amorphe	Non irritant	Lapin / adulte

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Silice amorphe	Non irritant	Lapin / adulte

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). CYANOQUANIDINE : Selon les données recueillies au cours de plusieurs études sur la sensibilisation cutanée, cette substance ne présente pas de risque de sensibilisation.

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Silice amorphe	Non sensibilisant	N/E

**Cancérogénicité:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). CYANOQUANIDINE : Une étude de carcinogénicité de deux ans sur des rats a démontré que cette substance n'a pas de potentiel cancérigène. NOAEL (dose sans effet nocif observé), cancérogénicité, rat : 15000 ppm; LOAEL (dose minimale avec effet nocif

Nom du FDS: OMICURE\* DDA5

observé), cancérogénicité, rat : 50000 ppm.

**Cancérogénicité:** Selon les données connues à ce jour, les éléments de ce mélange ne sont pas répertoriés, ni réglementés par les organismes suivants: CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). CYANOQUANIDINE : Le pouvoir mutagène était négatif au cours des analyses de génotoxicité in vitro.

**Toxicité pour la reproduction:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). CYANOQUANIDINE : Toxicité sur la reproduction, étude par voie orale sur 2 générations chez le rat : Dose sans effet nocif observable (NOAEL) = 725 - 1 002 mg/kg/jour. Toxicité pour le développement prénatal, orale, lapin, rat : NOAEL de 1000 mg/kg de poids corporel/jour (toxicité maternelle, toxicité pour le développement de l'embryon/fœtus).

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). CYANOQUANIDINE : Les effets suivants ont été observés au cours d'études sur la toxicité orale aiguë durant une ou deux heures, à des doses élevées (30 000 mg/kg), mais ont disparu 18 heures après le dosage : hypothermie, baisse de l'activité motrice, cyanose et position latérale.

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). CYANOQUANIDINE : Étude avec dose répétée, voie orale, rats : dose sans effet toxique indésirable (NOAEL) = 570 - 1 000 mg/kg/jour.

**Danger par aspiration:** Non classé (impossibilité technique d'obtenir les données).

**Renseignements sur les autres formes de toxicité:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 12: Données écologiques

**Écotoxicité:** Cette matière est quasiment non toxique pour les organismes aquatiques du point de vue de la toxicité aiguë (CL50/CE50 >100 mg/l chez les espèces testées les plus sensibles).

Dénomination chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
Silice amorphe	Poissons	LC50 >10000 mg/L (96 heures)	N/E	N/E
Silice amorphe	Invertébrés	EC50 >1000 mg/L (48 heures)	N/E	N/E
Silice amorphe	Algues	EC50 440 mg/L (72 heures) (matières similaires)	N/E	N/E

**Persistance et dégradation:** N'est pas facilement biodégradable.

Dénomination chimique	Biodégradation
Silice amorphe	Sans objet (inorganique)

**Potentiel de bioaccumulation:** Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

Dénomination chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	Log Kow
Silice amorphe	N/E	pas de bioaccumulation attendue

**Mobilité dans le sol:** Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Dénomination chimique	Mobilité dans le sol (Koc/Kow)
Silice amorphe	un matériau inerte

**Autres effets nocifs:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Bien que ce produit ne soit pas défini ni désigné comme étant dangereux par les clauses actuelles du Federal (EPA) Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, 40CFR261), celles-ci reconnaissent que dans un rapport poussière/air approprié, un nuage de poussières dans l'air risque d'être potentiellement explosif. Incinérer les résidus ou les mettre en décharge dans une installation dûment autorisée (homologuée) conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de

Nom du FDS: OMICURE\* DDA5

fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Numéro ONU: N/A

**Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

**Classe(s) de danger relative au transport:**

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID: N/A

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: N/A

**Dangers environnementaux:**

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:**

Sans objet

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur: Sans objet

## RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:**

**Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:**

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

**Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis; Quantité à déclarer (RQ):**

Sans objet

**Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:**

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à-l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

**Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:**

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

**Proposition 65 de Californie:**

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires

**Réglementations et législation du Canada:**

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires

**Inventaires des produits chimiques:**

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

**Europe REACH (EC) 1907/2006:** Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Huntsman Corporation a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**FDS Révision date:** 2020-07-21

**Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):**

**Santé:** 1      **Inflammabilité:** 1      **Danger physique:** 0      **Protection Personnelle :** X

**Classement NFPA (National Fire Protection Association):**

**Santé:** 1      **Inflammabilité:** 1      **Instabilité:** 0      **Risque spécifique:**

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

**Légende:**

\*: Marque de commerce propriété de Huntsman Corporation.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)



**Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:**

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques reliés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :  
Service de conformité des produits